



CHIEN, CHAT

ACACED

**Attestation de Connaissances pour les Animaux
de Compagnie d'Espèces Domestiques
Catégorie « Chiens, Chats »**

RS : 5650

En formation continue

CFPPA 89

CENTRE DE
FORMATION PROFESSIONNELLE

+ d'infos
sur la certification



PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne souhaitant exercer une activité économique liée aux animaux de compagnie d'espèces domestiques (gestion de fourrière ou de refuge ; pension / garde ; élevage / vente ; éducation / dressage)

CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION

- Avoir plus de 18 ans.
- Aucune condition de niveau ou de diplôme.
- Avoir des connaissances de base sur les chiens et/ou chats.
- Inscription après demande spécifique par mail ou entretien téléphonique pour valider le besoin.
- Avoir une bonne compréhension de la langue française.

ORGANISATION DE LA FORMATION

- La formation se déroule sur 17 heures (1h de test à prévoir en plus) pour 1 catégorie d'animaux ; 21 heures (1,5h de test à prévoir en plus) pour 2 catégories
- Capacité d'accueil : 20 stagiaires maximum.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et échanges d'expérience entre les stagiaires ; sur différents supports (papier, numérique, vidéo, multimédia,...)
- Exercices.
- Remise de documentation complète.
- Possibilité de réaliser la formation en présentiel ou en distanciel.

LA VIE AU CENTRE

Hébergement - Restauration sur place -
Centre de ressources documentaires - Wifi.

OBJECTIFS VISÉS ET ÉVALUABLES DE LA FORMATION

- Acquérir les connaissances relatives aux besoins biologiques, physiologiques, comportementaux, et à l'entretien des animaux de compagnie d'espèces canines et/ou félines.
- Connaître la réglementation en vigueur.
- Obtenir l'attestation de connaissance « ACACED » Catégorie(s) Chiens et/ou Chats.
- Obtenir l'équivalence sur le Transport d'Animaux Vivants (TAV).

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES OBJECTIFS

- Questionnaire de positionnement à l'entrée de la formation.
- Feuilles de présence par demi-journée.
- Évaluations des acquis en cours de formation (échanges oraux, exercices, ...)
- Certificat de réalisation remis en fin de formation.

MODALITÉS DE VALIDATION

- Test QCM avec correction immédiate et possibilité d'un 2ème passage en cas d'échec ; Seuil de réussite : 60% de réponses justes.
- En cas de double échec, nécessité de faire une nouvelle formation.

PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS

- Insertion professionnelle : Éducateur canin, pet sitter, pension canine et/ou féline, élevage canin et/ou félin, employé en animalerie.
- Passerelles : Compléter les compétences par la validation du TAV (transport d'animaux vivants), du BP Éducateur Canin.

CONDITIONS MATÉRIELLES

- Prochaines dates : Nous consulter,
- Tarifs : Sur demande,
- Informations générales à retrouver sur les fiches « Modalités de financement » et « Modalités pratiques ».

PROGRAMME DE LA FORMATION

Selon l'arrêté du 4 février 2016 du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, seront notamment abordés les thèmes suivant :

- La réglementation en vigueur.
- Le comportement animal.
- La santé animale.
- La sélection génétique.
- Le logement.
- L'alimentation.
- La reproduction.
- Le transport.

**Le taux de réussite ainsi que le taux de satisfaction sont accessibles
sur notre site Internet www.terresdelyonne.com : Démarche Qualité**

Accessibilité de nos formations aux personnes en situation de handicap : Consulter notre référent handicap



Se référer au
Registre public
d'accessibilité
(accueil du centre
et site internet)

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter :



CFPPA 89
Rue de La Brosse
89290 Venoy



www.terresdelyonne.fr
ou notre page Facebook :
fb.com/cfppa89



03.86.94.60.20



cfppa.auxerre@educagri.fr

Photos et Illustrations : Pixabay et Freepik

CFPPA 89

CENTRE DE
FORMATION PROFESSIONNELLE

DOC_FORM_022_V7

Dernière mise à jour : 01/09/2025